



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 29 janvier 2024. Il a été présenté en commission finances-administration générale le 5 février 2024, adopté en conseil municipal du 19 février 2024 et a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte macroéconomique difficile à appréhender, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter la fiscalité locale ;
- de continuer à dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandat.

L'organisation budgétaire de la ville de Brec'h :

- Un Budget Principal consolidé de 16 227 332,99€
- En section de fonctionnement de 8 992 195,40€
- En section d'investissement de 7 235 137,59€.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement dont les opérations ont vocation à préparer l'avenir.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueil de loisirs, médiathèque...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 8 902 195,40€ (6 297 250,00€ si l'on exclut la reprise de l'excédent antérieur).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations des agents municipaux, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations, notamment.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la ville de Brec'h comptait 57,79 agents titulaires en équivalent temps plein et 13 agents non titulaires (dont apprentis et remplaçants).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 4 988 250,00€.

L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (épargne brute), c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt. Elle s'élève pour 2024 à 3 913 945,40€.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette. Elle s'élève à 3 898 945,40€.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses à caractère général	1 413 240,00€	Atténuation de charges	50 000,00€
Dépenses de personnel	2 875 000,00€	Recettes des services	457 000,00€
Atténuation de produits	1 000,00€	Impôts et taxes	350 000,00€
Autres dépenses de gestion courante	695 510,00€	Fiscalité locale	3 422 000,00€

Charges financières	0,00€	Dotations et participations	1 915 050,00€
Dépenses spécifiques	2 500,00€	Autres produits de gestion courante	26 000,00€
Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00€	Produits financiers	0,00€
		Produits spécifiques	77 200,00€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 988 250,00€</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 297 250,00€</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	560 000,00€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	90 000,00€
Virement à la section d'investissement	3 443 945,40€	Résultat reporté	2 604 945,40€
<b>Total général</b>	<b>8 992 195,40€</b>	<b>Total général</b>	<b>8 992 195,40€</b>

### c) La fiscalité

Les valeurs locatives cadastrales augmenteront en 2024 de 3,9% après une augmentation de 7,1% en 2023 ; à taux inchangés mais couplés à une augmentation mécanique des bases liée aux créations de surfaces taxables, le produit fiscal et compensations afférentes devrait continuer d'augmenter.

Les taux votés par le Conseil municipal pour 2023 reconduits en 2024 sont les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,41%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,26%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,00%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 422 000,00€ dont :

- 3 047 000,00€ de contributions directes (+5,9% par rapport au BP 2023)
- 300 000,00€ de taxe additionnelle aux droits de mutation (-16,7% par rapport au BP 2023)
- 75 000€ de taxe sur la consommation finale d'électricité (-25% par rapport au BP 2023).

Les autres impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et autres) devraient légèrement progresser : 350 000,00€ (340 000,00€ au BP 2023).

### d) Les dotations et participations

Les dotations attendues s'élèvent à 1 915 050,00€ dont 633 000,00€ de dotation forfaitaire, 870 000,00€ de dotation de solidarité rurale et 172 000,00€ de dotation nationale de péréquation.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui englobe les actions récurrentes, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère non répétitif.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les charges faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. S'y ajoute le remboursement du capital de la dette.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent ; les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction du Centre culturel) et les recettes de cession de terrain.

En recettes, on inscrit par précaution, les recettes dont le caractère certain est assuré. C'est ainsi que l'on ne fait pas état dans le budget de toute une partie des recettes de subventions espérées.

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	256 950,00€	Subventions d'investissement	144 520,00€
Subventions d'équipement versées	0,00€	Emprunt	0,00€
Immobilisations corporelles	1 476 778,63€	FCTVA	280 000,00€
Immobilisations en cours	4 004 000,00€	Taxe aménagement	240 000,00€
Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00€	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00€
Remboursement d'emprunts	15 000,00€	Produits des cessions	1 049 000,00€

Autres immobilisations financières	300,00€		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 833 028,63€</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 713 520,00€</b>
		Virement de la section de fonctionnement	3 443 945,40€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	90 000,00€	Produits (écritures d'ordre entre section)	560 000,00€
Opérations patrimoniales	100 000,00€	Autres opérations d'ordre	100 000,00€
Restes à réaliser	1 212 108,96€	Restes à réaliser	984 468,63€
Solde reporté négatif		Solde reporté positif	433 203,56€
<b>Total général</b>	<b>7 235 137,59€</b>	<b>Total général</b>	<b>7 235 137,59€</b>

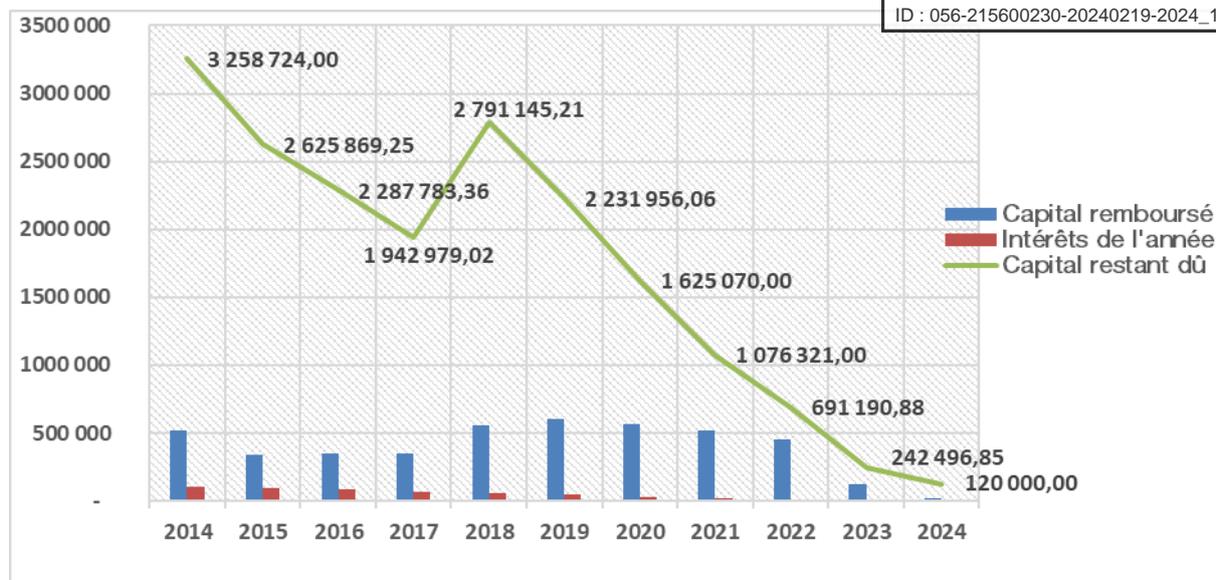
### c) Les principaux projets de l'année 2024

- Poursuite des travaux du Centre culturel
- Acquisitions foncières dont l'ancien garage Renault
- Bail de voirie
- Etudes et démarrage des travaux d'extension de la mairie
- Réalisation de la jonction de piste cyclable entre Brec'h et Ploëmel
- Poursuite de la rénovation thermique et étanchéité de l'école du Pont Douar
- Nouvelle tranche de travaux de restauration de la Chapelle du Champ des Martyrs
- Diverses opérations de rénovation de l'éclairage public

### III. ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette de la commune s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 120 000€.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro consenti par la CAF dans le cadre de la construction d'Am Stram Gram qui a été encaissé en 2021 et est remboursable à raison de 15 000€ par an jusqu'en 2031.



Etat de la dette 2014 - 2024

A la fin de l'année 2024, si la collectivité n'a pas recours à l'emprunt, le niveau de la dette sera donc de 105 000 euros.

#### IV. LES PRINCIPAUX RATIOS DU BP 2024

(Comparés à la moyenne de la strate 2022)

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 680€ (1 011€)

Recettes réelles de fonctionnement / population : 872€ (1 246€)

Dépenses d'équipement brut / population : 968€ (353€)

Encours de dette / population : 17€ (780€)

DGF / population : 232€ (154€)

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 58,57% (57,55%)

Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 78,18% (89,94%)

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 111,01% (76,50%)

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 1,91% (64,30%)

Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 22,06% (17,74%)